



APPEL A CANDIDATURES

Agents d'accueil saisonniers – Médiateurs (F/H)

Au Parc national des Pyrénées

MODALITES DE RECRUTEMENT : CDD ou INTERIM – fonctionnement par équipe de deux

POSTE A POURVOIR : du 1^{er} juin au 30 septembre 2026 – 4 mois

La date limite de réception des candidatures est fixée au : vendredi 13 mars 2026

PRESENTATION DU PARC NATIONAL DES PYRENEES

<https://www.pyrenees-parcnational.fr>

Le Parc national des Pyrénées, créé par le décret n° 67-265 du 23 mars 1967 est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du ministère de la transition écologique, de l'aménagement du territoire, des transports, de la ville et du logement. Il a pour mission de connaître et de préserver les patrimoines naturel, culturel et paysager de son territoire. Son action s'inscrit dans une démarche de développement durable. Il met également en œuvre des politiques d'accueil, de sensibilisation et d'accessibilité à tous les publics.

Le Parc national des Pyrénées est organisé en deux zones : la zone cœur (45000 hectares) réglementairement protégée et l'aire d'adhésion composée de soixante-sept communes et environ 40000 habitants où l'établissement met en œuvre un projet concerté de territoire en collaboration avec les collectivités locales.

L'établissement compte 72 agents permanents répartis entre le siège situé à Tarbes et les trois unités territoriale du Parc : vallées des Gaves, Béarn & vallée d'Aure.

POSITIONNEMENT DU POSTE

Le poste est placé sous l'autorité hiérarchique du/de la Chef.fe d'unité territoriale dans laquelle l'agent d'accueil saisonnier – médiateur intervient.

Il est basé dans les locaux du Parc national des Pyrénées de :

- Laruns (64440) ou Bedous (64490) pour l'unité territoriale Béarn
- Arrens-Marsous (65400), Cauterets (65110) ou Luz-Gavarnie (65295) pour l'unité territoriale des vallées des Gaves
- Saint-Lary-Soulan (65170) pour l'unité territoriale de la vallée d'Aure

CONTEXTE

Le Parc national des Pyrénées assure une mission d'accueil, de sensibilisation/éducation auprès des publics, portée par ses agents permanents, à travers :

- un accueil réalisé toute l'année dans les Maisons du Parc national des Pyrénées ;
- un réseau d'offices de tourisme partenaires, relais d'information du Parc ;
- un programme de « rendez-vous du Parc » proposé chaque semaine en été, ainsi que certains week-ends au printemps et à l'automne, afin de faire découvrir le territoire et les actions du Parc aux habitants comme aux visiteurs.

Sur les sites les plus fréquentés en période estivale, des atteintes à l'environnement sont toutefois régulièrement observées, souvent liées à une méconnaissance de la réglementation en cœur de Parc et des enjeux naturalistes propres au territoire.

La hausse marquée de la fréquentation durant l'été 2020 a mis en évidence la nécessité de mieux accompagner les publics sur ces sites emblématiques et sensibles. L'établissement public souhaite ainsi renforcer la prévention de ces impacts en déployant, pendant la période estivale, des agents temporaires chargés d'assurer un accueil et une information de proximité sur le terrain.

Par ailleurs, ces secteurs correspondent également à des zones d'élevage extensif qui accueillent chaque année, durant la période estivale (généralement de juin à septembre), des troupeaux en transhumance (ovins et/ou bovins). Un grand nombre de ces troupeaux est aujourd'hui gardé par des bergers et des chiens de protection (patous), dont la présence vise à prévenir les attaques de prédateurs.

Afin de favoriser une cohabitation harmonieuse entre les différents usagers de ces espaces naturels, il est donc essentiel d'anticiper et de prévenir les interactions potentielles entre ces chiens de protection et les visiteurs, qu'il s'agisse de randonneurs, de cyclistes VTT ou d'autres pratiquants d'activités de pleine nature.

MISSIONS

L'agent d'accueil saisonnier – médiateur a pour mission de renforcer l'information et la qualité de l'accueil des visiteurs sur les sites les plus fréquentés du cœur du Parc, afin de prévenir les atteintes à l'environnement et d'encourager le respect de la réglementation.

Il mène également des actions de sensibilisation au pastoralisme, sur les comportements à tenir notamment pour prévenir les risques de conflits liés à la présence des chiens de protection des troupeaux. L'agent médiateur assure un lien et un partage d'informations entre éleveurs et touristes.

Pour la saison estivale 2026, deux à six binômes d'agents d'accueil saisonniers interviendront sur chacun des trois secteurs principaux : Béarn / Vallées des Gaves / Vallée d'Aure.

Afin de garantir une présence de terrain optimale y compris lors de certains jours fériés et de dimanches particulièrement fréquentés, l'organisation du temps de travail pourra être modulée au cours de la semaine. Un renfort ponctuel entre vallées pourra également être organisé, notamment à l'occasion de certaines manifestations programmées durant la période estivale.

ACTIVITES

A l'issue d'une période de formation théorique et pratique d'environ deux à trois semaines, conduite avec les différents partenaires du territoire, les agents d'accueil saisonniers – médiateurs interviendront en binôme sur les sites les plus fréquentés. Leur mission consistera à aller au-devant des visiteurs afin de :

- accueillir, informer, orienter et sensibiliser les publics au patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel du Parc national, à sa fragilité et aux enjeux de sa protection ainsi qu'aux règles de bonne conduite, aux précautions d'usage et à la réglementation en vigueur ;
- contribuer à l'information sur la conciliation des usages, les codes et les comportements adaptés en milieu montagnard, notamment à proximité des troupeaux et des chiens de protection
- échanger avec les éleveurs et les bergers pour mieux connaître leurs pratiques et localiser les troupeaux présents sur le secteur
- participer lorsque cela s'avère nécessaire, à la gestion et à la régulation de la fréquentation
- assurer un retour d'informations issues du terrain (niveau de fréquentation, infractions constatées, observations diverses).

La mission s'exerce principalement en extérieur sur les sentiers de randonnée, au contact direct du public. L'activité quotidienne des binômes est encadrée par les agents permanents du Parc national des Pyrénées affectés au secteur d'intervention.

COMPETENCES

- capacité de travail en extérieur et bonne condition physique indispensable,
- pratique et goût pour la randonnée en moyenne et haute montagne,
- capacité relationnelle, d'écoute et de communication,
- capacité d'adaptation,
- sens de la présentation, de la discipline et du travail en équipe,
- capacité à travailler en binôme de façon quotidienne,
- connaissances du territoire et des enjeux du Parc national des Pyrénées et de ses patrimoines naturels et culturels souhaitées,
- connaissances agricoles sur le pastoralisme et sur les chiens de troupeaux appréciées (ne pas avoir peur des chiens),
- la pratique d'une langue étrangère (anglais, espagnol) serait un plus.

DIPLOMES, EXPERIENCES & NIVEAU de FORMATION

- formation ou expérience en accueil / environnement et / ou agriculture souhaitée,
- permis de conduire B valide pendant la période du contrat exigé.

CONDITIONS DE TRAVAIL

- mise à disposition d'un véhicule administratif du secteur d'affectation pour le binôme,
- le port de la tenue fournie par le Parc national est obligatoire,
- respect strict des règles en matière de sécurité (conditions d'interventions, équipements de sécurité, protocoles de formation continue, sécurité en montagne...),
- capacité à utiliser de nombreux matériels qui doivent être contrôlés et entretenus (manutention, déplacement, sécurité terrestre et de montagne, fascicules et malles pédagogiques),

- en période de grande affluence touristique (14 juillet – 20 août) : renforcement de la mission avec présence sur le terrain cinq à six jours par semaine répartis sur les périodes du lundi au dimanche, ainsi que les jours fériés,
- les jours de mauvais temps, possibilité de s'installer dans les locaux du Parc (formalisation des retours ou autre travail administratif) mais l'essentiel de la mission sera d'être présent sur le terrain à la rencontre des visiteurs,
- une formation initiale des agents recrutés est organisée par le Parc national des Pyrénées en lien avec les grandes familles d'acteurs du territoire. Elle se déroule en partie au siège du Parc national et sur le terrain pendant environ trois semaines.

CONDITIONS D'ACCUEIL & DE GRATIFICATION

- l'emploi s'exerce dans le secteur du Parc national des Pyrénées de référence,
- la rémunération se fait sur la base de la valeur ad minima du SMIG au 1er janvier 2026,
- le recrutement et la rémunération sont réalisés soit par une agence de travail temporaire – prestataire du Parc national des Pyrénées – ou bien par le Parc national des Pyrénées lui-même au titre d'un contrat de droit public,
- la durée du temps de travail hebdomadaire est de 35 heures,
- il n'est pas prévu de prise en charge de l'hébergement et de la restauration des agents vacataires. Il relève de leur responsabilité,
- le responsable hiérarchique est le chef de l'unité territoriale du Parc national des Pyrénées.

MODALITES DE RECRUTEMENT

Pour candidater, avoir 20 ans minimum à la date du 1er juin 2026.

Le dossier de candidature comprenant un curriculum vitae détaillé & une lettre de motivation fera **apparaître le ou les sites** pour lequel le candidat postule :

- ➡ UT Béarn – Pyrénées-Atlantiques,
- ➡ UT vallées des Gaves – Hautes-Pyrénées,
- ➡ UT Aure – Hautes-Pyrénées.

Il sera adressé par voie électronique à sophia.munro@pyrenees-parcnational.fr qui peut également vous fournir les renseignements techniques relatifs à la mission.

La date limite de réception des candidatures est fixée au : vendredi 13 mars 2026